

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le douzième jour du mois de décembre en l'an deux mille seize, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 30 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS (ÈRE) :**  
Gratien Tardif  
Jean-Pierre Ducruc  
Michel Routhier  
Catherine Marquis  
Guy Boucher  
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 1 citoyen.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Municipalité de Sainte-Croix
  - Adoption des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2017
  - Activités financières de fonctionnement et d'investissement
  - Programme triennal d'immobilisations 2017/2018/2019
- 3) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Prévisions budgétaires 2017
- 4) Adoption du règlement numéro 559-2016 établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2017
- 5) Adoption du règlement numéro 560-2016 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2017
- 6) Rémunération 2017 (officiers municipaux)

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006 et portant exclusivement sur le budget

Levée de l'assemblée

300-2016

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

#### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2017**

301-2016

#### **ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

**SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016**

**ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b><u>REVENUS</u></b>		
Taxes	2 966 806, \$	3 087 733, \$
Paiements tenant lieu de taxes	178 091,	182 695,
Sécurité publique	11 200,	11 200,
Autres services rendus	88 326,	95 964,
Imposition de droits	62 000,	61 500,
Amendes et pénalités	13 000,	12 000,
Intérêts	12 650,	12 650,
Autres revenus	22 000,	9 000,
Transferts	<u>177 355,</u>	<u>197 363,</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>3 531 428, \$</b>	<b>3 670 105, \$</b>

**CHARGES**

Administration générale	567 605, \$	623 604, \$
Sécurité publique	575 193,	579 924,
Transport	841 519,	852 080,
Hygiène du milieu	910 978,	974 230,
Santé et bien-être	28 329,	30 816,
Aménagement, urbanisme et développement	193 605,	188 239,
Loisirs et culture	478 412,	519 765,
Frais de financement	128 462,	156 433,
<b>Sous-total :</b>	<b>3 724 103, \$</b>	<b>3 925 091, \$</b>

**CONCILIATION À DES FINS FISCALES**

Amortissements	796 504, \$	816 410, \$
Amortissements consolidés aréna	0,	0,
Coût des propriétés vendues	-0,	-0,
<b>Sous-total :</b>	<b>-796 504, \$</b>	<b>- 816 410, \$</b>

**AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Remboursement de la dette à long terme	439 220, \$	509 108, \$
Activités d'investissement	264 873,	316 460,
<b>Sous-total :</b>	<b>704 093, \$</b>	<b>825 568, \$</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>3 631 692, \$</b>	<b>3 934 249, \$</b>

**EXCÉDENT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

**AVANT AFFECTATIONS** **100 264, \$** **264 144, \$**

**AFFECTATIONS**

Surplus accumulé affecté	- 0, \$	- 0, \$
Surplus accumulé non affecté	- 60 500,	190 000,
Surplus règlements d'emprunt urbain	- 0,	- 0,
Surplus règlements d'emprunt général	- 10 821,	- 1 851,
Réserves financières et fonds réservés (virement à)	40 601,	15 107,
Fonds réservés (loisir général)	- 56 544,	- 81 914,
Fonds réservés (carrières et sablières)	- 13 000,	- 5 486,
<b>Total :</b>	<b>- 100 264, \$</b>	<b>- 264 144, \$</b>

**EXCÉDENT NET**

**0, \$** **0, \$**

**FONDS D'INVESTISSEMENT**

**REVENUS**

Taxes foncières générales	264 873, \$	316 460, \$
Taxes foncières de secteur	0,	0,
Transferts (subventions)	0,	0,

**SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016**

	2016	2017
Autres revenus	0,	0,
<b>Sous-total :</b>	<b>264 873, \$</b>	<b>316 460, \$</b>
Financement emprunts à long terme	2 433 883,	4 381 424,
Surplus accumulés	53 500,	0,
Fonds de roulement	0,	0,
Fonds réservés	0,	0,
<b>Sous-total :</b>	<b>2 487 383, \$</b>	<b>4 381 424, \$</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>2 752 256, \$</b>	<b>4 697 884, \$</b>

**IMMOBILISATIONS**

Administration générale	0, \$	0, \$
Sécurité publique	20 500,	439 405,
Transport	610 773,	2 136 500,
Hygiène du milieu	45 000,	125 000,
Santé et bien-être	0,	0,
Urbanisme et développement	14 000,	0,
Loisirs et culture	2 061 983,	1 996 979,
Propriété destinée à la revente	0,	0,
<b>TOTAL :</b>	<b>2 752 256, \$</b>	<b>4 697 884, \$</b>

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017 telles que présentées.

302-2016

**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017/2018/2019**

**PROGRAMME TRIENNAL PAR FONCTIONS**

<u>Fonction</u>	<u>Dépenses antérieures au programme</u>	<u>Année 2017</u>	<u>Année 2018</u>	<u>Année 2019</u>	<u>Total des trois années</u>
1- administration générale	0	0	0	0	0
2- sécurité publique	0	439 405		0	439 405
3- transport	0	715 150	742 650	200 000	1 657 800
4- hygiène du milieu	65 271	1 546 350	1 305 850	6 844 000	9 696 200
5- santé et bien-être	0	0	0	0	0
6- aménagement, urbanisme et développement	0	0	0	0	0
7- loisirs et culture	161 753	2 158 979	50 000	50 000	2 258 979
8- électricité	0	0	0	0	0
Total :	227 024	4 859 884	2 098 500	7 094 000	14 052 384

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le programme triennal en immobilisations tel que présenté, pour un total de 14 052 384 \$.

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

303-2016

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017**

**REVENUS :**

Activités glace adultes :	105 250 \$
Activités glace mineures :	63 200 \$
Activités glace autres :	0 \$
Locations et activités diverses :	9 800 \$
Restaurant, bar et distributrice :	123 000 \$
Magasin de sport :	3 900 \$

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

Intérêts :	0 \$
Autres revenus :	2 800 \$
Subventions :	4 015 \$
<b>Total :</b>	<b><u>311 965 \$</u></b>

### CHARGES :

#### Administration générale

Salaires et charges sociales :	59 272 \$
Transport et communication :	7 775 \$
Entretien et équipement bureau et informatique :	900 \$
Formation administration :	500 \$
Honoraires professionnels :	9 875 \$
Services techniques et autres :	15 360 \$
Biens non durables administration :	850 \$
Sous-total :	94 532 \$

#### Opérations

Salaires et charges sociales :	162 903 \$
Transport de matériel :	200 \$
Ent. et réparation des infrastructures :	52 232 \$
Ent. et réparation des équipements :	24 654 \$
Formation main-d'œuvre opérations :	400 \$
Services techniques et autres :	5 194 \$
Biens non durables opérations :	149 250 \$
Sous-total :	394 833 \$

#### Frais de financement :

Intérêts sur dette L.T. :	0 \$
Frais bancaire :	0 \$
Sous-total :	0 \$

Amortissement :	(7 486 \$)
Remboursement dette long terme :	0 \$
Activités d'investissement :	12 000 \$
Surplus affecté loisir municipal :	(81 914 \$)
Sous-total :	(77 400 \$)

**Total :** **411 965 \$**

**DÉFICIT PRÉVU :** **(100 000 \$)**

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jacques Gauthier, et résolu unanimement d'adopter le budget présenté et le déficit prévu de 100 000 \$.

304-2016

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 559-2016 ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

**ATTENDU QUE** les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le règlement n° 559-2016 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

**ATTENDU QUE** ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

**SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016**

**ATTENDU QUE** ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2017;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil, tenue le 06 décembre 2016;

**IL EST PROPOSÉ : Michel Routhier**

**APPUYÉ : Jean-Pierre Ducruc**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le règlement n° 559-2016 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

**QUE** le règlement numéro 559-2016 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 559-2016 entrera en vigueur conformément à la loi.

305-2016

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 560-2015 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE AINSI QUE LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2017;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le 06 décembre 2016;

**IL EST PROPOSÉ : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ : Michel Routhier**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le règlement n° 560-2016 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

**QUE** le règlement numéro 560-2016 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 560-2016 entrera en vigueur conformément à la loi.

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2016

306-2016

### RÉMUNÉRATION 2017 (OFFICIERS MUNICIPAUX)

IL est proposé par Gratiem Tardif, appuyé Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser une augmentation de 2 % aux traitements salariaux des officiers municipaux pour l'année 2017, conformément à la convention des employés cadres de la municipalité de Sainte-Croix :

**Mme France Dubuc, directrice générale & secrétaire-trésorière :**

73 563,\$/année, soit 1 414,67 \$/37.50 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction de même que l'administration du centre culturel), exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec;

**Mme Christiane Couture, directrice générale adjointe & secrétaire-trésorière adjointe :**

44 808,\$/année, soit 861,69 \$/35 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction), exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses tâches et responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec;

**M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics :** 62 674,\$/année, soit 1 205,27 \$/40 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction et exclu les bris majeurs aux usines d'eau potable et usées);

**M. Gérald Plamondon, directeur des loisirs :** 54 774,\$/année, soit 1 053,35 \$/40 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction);  
Du 1<sup>er</sup> janvier au 29 avril 2017 : 4 jours/semaine/32 heures;

**Mme Josianne Tardif, directrice adjointe des loisirs :** 41 006,\$/année, soit 788,58 \$/40 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction);

Les conditions de travail des officiers municipaux sont régies par ladite convention.

**Autre : Frais de déplacement : 0,45 \$/kilomètre.**

### PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006 ET PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET

307-2016

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 08 heures.

\_\_\_\_\_  
Jacques Gauthier  
Maire

\_\_\_\_\_  
France Dubuc  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.